

## **OUVERTURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLEMENTAIRE**

*Un établissement secondaire est le premier établissement ouvert dans le département de l'Essonne lorsque le siège social est situé dans un autre département.*

*Si le siège ou un autre établissement existe dans le département de l'Essonne, il s'agit d'un établissement complémentaire.*

### **POUR LA SOCIETE**

- Un extrait Kbis original de moins de trois mois s'il n'existe aucun établissement en Essonne.

### **POUR LE FONDS DE COMMERCE**

- Création de fonds : pas de pièces justificatives
- Achat de fonds de commerce :
  - Une copie de l'acte d'acquisition du fonds de commerce portant mention de l'enregistrement aux impôts ainsi qu'une copie du bail commercial (signé des deux parties) si la cession de droit au bail n'apparaît pas dans l'acte d'acquisition.
  - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de cession du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
- Location-gérance du fonds :
  - Une copie du contrat de location-gérance (portant mention de l'enregistrement aux impôts pour les contrats à durée illimitée) ainsi qu'une copie du bail commercial si la jouissance du droit au bail n'apparaît pas dans le contrat de location-gérance.
  - Un journal d'annonces légales contenant l'avis de location gérance du fonds ou une copie de la demande d'insertion contenant le texte complet ainsi que le cachet du journal et la date de parution.
  -

### **AUTRES PIÈCES**

#### **En cas d'exercice d'une activité règlementée au RCS**

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable

#### **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le dirigeant**

- Un pouvoir signé en original.

**PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

- Etablissement complémentaire:
  - Création : 64.75 Euros
  - Location-gérance : 67.44 Euros
  - Achat : 67.44 Euros
- Etablissement secondaire :
  - Création : 103.02 Euros
  - Location-gérance : 105.71 Euros
  - Achat : 105.71 Euros

-----

**FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE OU COMPLEMENTAIRE**

*Si après la fermeture de l'établissement, il n'existe plus d'établissement dans le département de l'Essonne, il s'agit d'un établissement secondaire.*

*Si le siège et/ou un autre établissement reste(nt) fixé(s) dans le département de l'Essonne, il s'agit d'un établissement complémentaire.*

**CAS PARTICULIERS :**

- Un pouvoir.

**PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE** (chèque bancaire ou mandat uniquement) :

- Etablissement complémentaire : 62.08 €
- Etablissement secondaire : 44.17 €

**Nous contacter**

Centre de Formalités des Entreprises (CFE)  
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135  
91004 ÉVRY Cedex  
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64

Courriel : [scfe-991@essonne.cci.fr](mailto:scfe-991@essonne.cci.fr)